



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Électroconvulsivothérapie

Question écrite n° 26990

Texte de la question

M. Gabriel Serville interroge M. le ministre des solidarités et de la santé sur la sismothérapie ou électroconvulsivothérapie (ECT). Selon les statistiques de la caisse nationale d'assurance maladie, plus de 25 000 séances d'ECT sont remboursées par la sécurité sociale chaque année. Ce traitement consiste en un courant électrique pouvant aller jusqu'à 460 volts dans le cerveau. Ce processus violent et controversé peut être source de graves traumatismes pour les patients. Ainsi, il ressort de nombreux témoignages que les ECT entraînent des troubles de la mémoire, de l'amnésie, de la dépression, des pensées et comportements suicidaires, etc. Aussi, il lui demande de lui indiquer quelles études ont été publiées permettant d'autoriser la prescription des ECT en France, la liste des établissements hospitaliers habilités à en délivrer et quel est le contrôle réalisé par les autorités de santé sur ces pratiques.

Données clés

Auteur : [M. Gabriel Serville](#)

Circonscription : Guyane (1^{re} circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 26990

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Solidarités et santé](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [25 février 2020](#), page 1405

Question retirée le : 10 août 2021 (Fin de mandat)